

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Ordo des fidèles. — II Solennités de titulaires. — III Aux prières. — IV Correspondance romaine. — V Tu n'as pas d'âme à sauver. — VI Chronique. — VII Correspondance américaine. — VIII Deux miracles de saint Joseph. — IX Apostolat de la prière. — X La bénédiction du Pape.

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 9 mars

Office du IIIe dim. de Carême, *semi-double privil.*; à la messe, mém. de Ste Françoise, 3e or. *A cunctis* (dans le diocèse de St-Hyacinthe, 4e or. *Deus, omnium*); préf. du Carême. — Vêpres du dim.; mém. 1o des SS. 40 MM., 2o de Ste Françoise, 3o suffrages.

SOLENNITES DE TITULAIRES

Les titulaires dont la fête tombe cette année entre le 16 mars et le 26 avril (à l'exception de ceux de l'annonciation et de S. Joseph) n'auront leur solennité que le 27 avril.

J. S.

AUX PRIERES

Sœur Marie-Florence, née Astérie Courteau, professe de chœur, des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, décédée à Hochelaga.

Mme Stanislas L'Archevêque, décédée à Montréal.

M. Joseph-Ours Arbour, décédé à Joliette.

M. M. Demers, décédé à Saint-Basile-le-Grand.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 12 février 1902.



Le carnaval romain vient de mourir. C'est une façon de dire, car on ne s'est guère aperçu que le carnaval fût en vie. Depuis que les Piémontais ont pris Rome, ils en ont banni la gaité. Le carnaval qui, les premières années de l'occupation, essayait encore de résister, a vite pris fin et maintenant il s'est réfugié dans les théâtres. Les masques, au grand soleil du bon Dieu, au milieu de l'animation de la rue, savaient garder une tenue convenable ; ils s'amusaient, se lançaient des bons mots, tâchaient d'intriguer les personnes de leur connaissance, mais en tout bien tout honneur. Réfugiés dans les bals masqués, à la lueur du gaz ou de l'électricité, respirant une atmosphère qui porte à l'énervement, dans un milieu en quelque sorte surchauffé, leur liberté a vite fait place à la licence, et si on ne s'amuse plus, on offense Dieu. Je dis on ne s'amuse plus, et j'en veux pour preuve la comparaison facile à faire entre les récits des journalistes et ceux des témoins oculaires. D'ailleurs cette année le carnaval est né avec la pluie, a continué avec la pluie, et a fini dans une averse. *Parce sepulto.*

— Le Souverain-Pontife a pendant ces derniers jours fait une grande cérémonie à la chapelle sixtine. Le 7 était le service annuel pour le repos de l'âme de Pie IX, la seule des chapelles qui, avec celle du couronnement, ait survécu au deuil de l'Eglise. Le cardinal Agliardi a chanté la messe, à laquelle assistait le Souverain-Pontife revêtu du manteau pontifical rouge et portant une étole violette. Cette différence de couleur entre ces deux vêtements ecclésiastiques n'est pas très ancienne, car elle ne remonte qu'à Benoit XIII, vers 1725. Le pape porte aussi ce jour-là la mitre de drap d'argent bordée d'un simple galon d'or. Seul il a le droit à une mitre de cette façon ; les cardinaux et évêques faisant un office funèbre prennent une mitre de soie blanche, et quand ils sont devant le pape les évêques doivent se coiffer d'une mitre de lin.

— La cérémonie s'est accomplie suivant le rite accoutumé, mais on remarquait que les trois seuls cardinaux de la création de Pie IX en étaient absents. Le cardinal Oreglia, doyen du Sacré Collège, était souffrant. Le cardinal Parocchi relevait d'une sérieuse maladie, une pneumonie compliquée de maladie de cœur et qui a failli l'emporter. Quant au cardinal Ledochowski, l'état de sa vue lui interdisait presque complètement toute fonction ecclésiastique. Les cardinaux portaient les vêtements violets, c'est-à-dire de deuil, et n'avaient de rouge que les bas et la calotte. Leur ceinture était pareillement en moire violette, mais elle est distinguée de celle des prélats par le gland d'or qui la termine.

— Le jour du mardi gras, le pape a reçu dans la salle du trône les prédicateurs du carême à Rome. Ceux-ci avaient auparavant prêté serment et fait la profession de foi entre les mains de Mgr Cappelletti, vice-gérant de Rome. Le Souverain-Pontife leur a adressé un discours paternel, puis leur a fait lire les instructions auxquelles ils devaient se conformer dans leurs prédications.

La nomination du prédicateur de Saint-Louis-des-Français a failli créer un incident diplomatique. L'abbé Valentin, professeur de théologie à l'université catholique de Toulouse, avait accepté de prêcher la station. Quand ce choix fut soumis à l'ambassadeur, celui-ci en référa au ministère des Cultes qui répondit par un refus absolu. Ne pouvait prêcher dans l'église de Saint-Louis qu'un prêtre rétribué, c'est-à-dire contrôlé par l'Etat, et retenu ainsi par la crainte d'une amende s'il osait mettre les droits de Dieu avant ceux de la société laïque. Mgr d'Armailhacq, supérieur de Saint-Louis, déclara que si le gouvernement imposait un pareil choix, mieux valait suspendre la prédication. Car tous les prêtres rétribués étant curés ou vicaires, aucun ne pouvait quitter, en cette époque de l'année, les fonctions qui lui étaient dévolues. Il se voyait donc dans l'impossibilité de pourvoir à ce service.

Devant cette impossibilité évidente, la direction des Cultes a dai-

gné revenir sur sa première décision ; mais, ayant su que ce prédicateur était chanoine honoraire d'un diocèse quelconque, elle a exigé que ce titre *seul* fut sur les avis que l'on devait afficher.

— Le pape vient de faire un acte qui a eu un grand retentissement. Il a fait promulguer par la Congrégation des Affaires Ecclésiastiques extraordinaires une série d'instructions à propos de la démocratie chrétienne. Voici en deux mots ce qui a nécessité ces ordonnances.

Le Souverain-Pontife avait longtemps hésité à admettre le mot de démocratie chrétienne. En effet, ce mot exprime, en vertu de son étymologie, un concept qui est loin d'être théologique : le pouvoir réside dans le peuple et vient de lui. Mais enfin, vaincu par les instances venues de divers côtés, il crut plus sage de permettre le mot, tout en donnant de sages limites à la chose. L'encyclique *Graves de communi re*, tout en autorisant cette dénomination, la disait indifférente et lui donnait le sens d'action catholique de bienfaisance populaire ; ce n'était point la définition étymologique du mot de démocratie chrétienne. Mais le mot était lancé ; il devint vite un drapeau, et les démocrates chrétiens prétendirent tirer de ce mot ce qui pouvait étymologiquement s'y lire. Malgré des défenses formelles, le parti démocratique chrétien en Italie prenait les allures d'un parti politique. Il voulait la république ; et, pour y arriver plus sûrement, poussait de tous les côtés pour que le Souverain-Pontife révoquât le *non expedit*, c'est-à-dire la défense de prendre part aux élections politiques. De plus, la démocratie chrétienne, par ses groupements, ses journaux, tendait à être complètement autonome, et ne voulait point souffrir le joug de l'Œuvre des Congrès à laquelle le pape l'avait sagement attachée. Il y avait dans cette attitude un double danger. Celui d'une indépendance qui faisait échapper les démocrates chrétiens à l'autorité des évêques, et à la direction de ceux que le pape avait chargés de diriger le mouvement social catholique italien ; et celui de rendre l'Eglise d'Italie responsable des mouvements antidynas-

tiques qui se manifestaient fort clairement dans le but avoué des démocrates chrétiens.

— Leurs groupements étaient nombreux dans la haute Italie, moins dans le centre. Toutefois une section s'était fortement constituée à Rome et, dans plusieurs circonstances, avait agi en suivant ses visées personnelles, et en essayant d'introduire de nouveaux éléments, une nouvelle direction dans l'*Unione Romana*, association électorale catholique de Rome. Ces divisions avaient été alors très remarquées, et menaçaient de faire perdre le fruit de constants et généreux efforts afin contenir tous les catholiques dans les lignes d'une action commune et uniforme pour le plus grand avantage de l'Eglise.

Le document dont le télégraphe vous aura fait connaître les grandes lignes coupe court à tous ces inconvénients. Il ne supprime pas la démocratie chrétienne ; mais il en règle le fonctionnement, en supprime les écarts, et, lui enlevant l'autonomie, la mettant sous l'autorité directe de chaque évêque, sous la direction immédiate de l'Œuvre générale des Congrès, embrigade tes efforts, les empêche de s'éparpiller et les conduit sûrement au but commun. Les ordonnances prévoient aussi certains abus qu'elles éliminent, comme par exemple les discussions contradictoires avec les socialistes. Ceux-ci sont de véritables hérétiques, et ces sortes de discussions ne peuvent être permises que par l'autorité ecclésiastique, comme l'a déclaré plusieurs fois la Propagande. Enfin les ordonnances touchent un point qui appartient à l'histoire de l'Eglise. Ces groupements démocratiques, comme toutes les êtres jeunes, se donnaient le mérite de l'invention. Ils avaient découvert une voie nouvelle pour convertir le monde, et avant eux l'Eglise n'avait rien fait pour les pauvres. C'était ce que l'on entendait dire couramment. Il y avait même une phrase stéréotypée : « A des temps nouveaux, à des besoins nouveaux, il faut des méthodes nouvelles ». D'après les démocrates chrétiens, les temps et les besoins étaient nouveaux, d'où la nécessité inéluctable de la démocratie chrétienne. Les ordonnances mettent l'histoire au

point, et ne permettent pas de dire que dans ses dix-huit siècles l'Eglise ne s'est pas occupée des pauvres, des masses malheureuses. C'est par elles qu'elle a commencé son apostolat, et c'est encore la portion la plus chérie, la plus intéressante de son troupeau.

— Quelle sera l'effet de la mesure pontificale. Il sera on n'en doute pas excellent. Les différents comités et groupes de démocrates chrétiens ont déclaré adhérer à tout ce que voulait le Souverain-Pontife, et se ranger volontairement et de cœur sous la direction de l'Œuvre des Congrès. Il ne s'est élevé qu'une seule voix discordante ; et elle s'est fait entendre à Rome. Un journal qui était son organe, *il Domani d'Italia*, a déclaré qu'il y avait lieu de faire des réserves en face de mesures prises à l'insu des démocrates chrétiens. De plus, quelques-uns d'entre eux ont, au nom de leurs commettants, fait parvenir entre les mains du Souverain-Pontife un mémoire, dans lequel ils prétendent prouver que les liens dans lesquels on veut emprisonner les groupes démocrates chrétiens seront funestes à leur action, que celle-ci a besoin de l'indépendance, et ils en font la demande. Le ton de ce mémoire est très respectueux, c'est une louange à donner à ceux qui l'ont signé, mais ce mémoire ne sera point écouté. Le Souverain-Pontife l'a fait déclarer hier par un communiqué de *l'Osservatore romano*, qui a parlé en termes trop clairs pour que les démocrates chrétiens puissent conserver quelque espoir d'une solution conforme à leur désir.

C'est bien fini, les démocrates chrétiens italiens rentrent dans les autres œuvres sociales catholiques ; ils sont soumis à la direction qui leur sera donnée ; et, au lieu d'agir indépendamment des autres groupes, devront leur prêter le concours zélé et docile de leur activité pour l'action de l'Eglise sur les peuples.

DON ALESSANDRO.

TU N'AS PAS D'ÂME À SAUVER

UN homme voyageait un jour, accompagné d'un fort beau chien. Arrivé à l'hôtel, il se met à table d'hôte, où siégeaient aussi plusieurs convives de sa connaissance. C'était un vendredi, et ce voyageur avait le bonheur d'être un excellent chrétien. Un des convives en le voyant c'écria : " Bon ! nous allons avoir plus de viande. Monsieur un tel est un dévot, il mangera maigre ; c'est autant qui va nous rester. — Pas du tout, répondit cet homme, je réclame ma part de gras. — Mais, dit-on à la ronde, et votre confesseur ; il vous donnera une fameuse pénitence.... Il vous refusera l'absolution, etc., etc. " — Cet homme resta calme, mit toutes ses portions de viande dans une assiette, puis les présenta à son chien en lui disant ; " Mange cela, toi, *tu n'as pas d'âme à sauver* ". — La leçon était dure. On voulut se fâcher, on menaça ; mais l'homme et son chien faisaient si bonne contenance qu'on jugea plus prudent de ne pas insister.

CHRONIQUE

Les congrégations en France

NOUS avons déjà parlé de la loi votée en France, le 1er juillet 1901, contre les congrégations religieuses. Cette loi est encore plus mauvaise que nous ne l'avions dit. Presque chaque semaine, des règlements administratifs ou des interprétations nouvelles en précisent l'esprit et la portée.

C'est une législation foncièrement sectaire, haineuse, persécutrice.

Elle a porté la tristesse et l'indignation au cœur du

Souverain-Pontife ; elle a jeté sur le chemin de l'exil des familles religieuses qui avaient bien mérité de l'Eglise ; elle a semé le trouble et l'inquiétude au sein de la plupart des ordres restés en France ; elle a désorganisé presque complètement l'enseignement congréganiste.

Elle se fait maintenant une arme des pires décrets de la Révolution, décrets caducs qu'elle s'efforce de remettre en vigueur ; elle fait irruption dans le champ même de la juridiction spirituelle des évêques ; elle poursuit et persécute ceux-là mêmes qu'elle a forcés à se séculariser ; elle pousse au schisme avec une persévérance que rien n'arrête.

La persécution actuelle semble, en effet, destinée à parcourir les mêmes étapes que celle dont on fut témoin il y a cent ans. C'est le clergé régulier qui fit alors les premiers frais de la guerre religieuse. Comme en 1793, les prêtres des paroisses auront ensuite leur tour.

Peut-être, ne voulait-on pas aller aussi loin. Qui sait ? Mais Joseph de Maistre fait justement observer qu'au début de la Révolution, les ennemis de l'Eglise ne prévoyaient ni les forfaits dont ils se rendraient un jour coupables, ni les succès qu'obtiendrait leur politique scélérate.

Ne nous laissons donc pas abuser. La loi du 1er juillet est évidemment une loi inique, inspirée par la franc-maçonnerie, l'ennemie jurée du catholicisme. Cette loi, toute âme chrétienne doit la flétrir, et supplier Dieu d'en paralyser les effets en attendant qu'elle soit retirée.

Les missions espagnoles en Californie

Portons nos regards sur des spectacles plus consolants.

Un voyageur anglais écrit de Monterey, la vieille capitale des bords du Pacifique :

“ Nous sommes ici en présence de ruines qui datent du dix-septième siècle. Nous retrouvons les traces émouvantes de ces missions catholiques qui, il y a deux cents ans environ, furent pillées puis détruites. Il est curieux de constater avec quel zèle et quelle activité les Jésuites espagnols d'alors se dévouaient au salut des Indiens. On y trouve encore des pièces d'autel en argent merveilleusement ciselé, des ornements de brocart du dix-septième et du dix-huitième siècle. Les registres des baptêmes, mariages et enterrements des paroissiens sont tenus avec une minutie parfaite. Ils sont tous en bon état de conservation.

“ Quand les Jésuites furent chassés d'Espagne, un grand nombre se répandirent dans les colonies de même langue et celle-ci en faisait partie. Plus tard, ils furent encore dépossédés de cette mission au profit des Franciscains.

“ La politique des Jésuites dans cette région consistait à empêcher le mélange des peuples indigènes et des Européens, jusqu'à ce que les autochtones fussent capables de résister à cette pernicieuse *civilisation* européenne dont la corruption désolait saint François-Xavier.

“ Ces missions furent l'unique exemple d'une occupation désintéressée du pays par les Européens, au milieu du pillage organisé que les Occidentaux y établirent.

“ Et nos histoires ne nous parlent que des cruautés espagnoles ! En tous cas, les Jésuites en s'établissant en Californie n'eurent qu'un but, l'intérêt des Indiens et non le leur. ”

Renaissance catholique au Brésil

La foi, nous apprend de son côté Mgr Geraldo Van Caloen, supérieur général des Bénédictins au Brésil, est en progrès sensible dans ce pays.

“ Le nouveau gouvernement républicain y laisse dit-il, aux religieux la plus large liberté. Il ne subit pas, comme ailleurs, l'influence de la franc-maçonnerie, parce que celle-ci se trouve contenue par l'esprit fortement catholique des populations.

“ Aussi le Saint-Siège envoie beaucoup de moines dans ce pays et ils y exercent un ministère très fécond.

“ Les Bénédictins y possèdent à eux seuls douze grands établissements. Ils se livrent à l'enseignement et à la prédication pour le plus grand bien, soit des habitants du littoral, soit même des tribus à peine civilisées qui occupent l'intérieur de cet immense territoire.

“ On dirait, ajoute-t-il, que la Providence prépare là-bas à son Eglise des compensations pour le cas, dont Dieu nous préserve, où certaines nations d'Europe voudraient se séparer d'elle.”

Montréal, 25 février 1902.

CORRESPONDANCE AMERICAINE

New York, 25 février 1902.

DANS la commission biblique que le Souverain-Pontife vient de créer, un professeur de l'Université Catholique de Washington a été élu, c'est le Père Charles Grannan. J'annonce cette nouvelle d'autant plus volontiers que, comme son recteur, Mgr Conaty, ce prêtre est lui aussi un ancien élève du grand séminaire de Montréal.

Contrairement à ce qui a été avancé par plusieurs journaux, le Père Clark et le Père Fleming, O. F. M., membres de la commission, ne sont nullement des Américains ; le premier est un Anglais vivant à Londres, le second est un Irlandais résidant à Rome, où il est supérieur général de l'Ordre de Saint-François.

— Dans l'Iowa, le Souverain-Pontife vient d'ériger le nouveau diocèse de Sioux et y a élu le Père Garrigan comme premier évêque. Le Père Kenny, vicaire général du diocèse de Saint-Augustin, en Floride, vient de recevoir aussi sa nomination épiscopale, en remplacement de Mgr Moore, décédé l'été dernier.

— Une église pour les catholiques de langue espagnole va être

incessamment ouverte au culte dans la 14^{me} rue de la ville de New York. Le Père Darbois, des religieux de l'Assomption, en sera le premier curé, avec le Père Morris comme assistant. Le vocable de l'église sera Notre-Dame-de-la-Guadeloupe, en souvenir du célèbre sanctuaire hispano-mexicain.

— Une lettre de Léon XIII à Mgr Chapelle vient d'être rendue publique, et contredit entièrement les assertions qui avaient été faites contre l'ancien délégué des Iles Philippines. Sa Sainteté félicite l'archevêque de la Nouvelle-Orléans de ce qu'il a entrepris pour la cause du catholicisme et de l'humanité et elle l'en remercie au nom de l'Eglise.

— Une lettre de Boston m'apprend qu'un protestant, M. James Creelman, vient d'y prononcer un discours sur Léon XIII. Le fait mérite d'être signalé car, outre les excellentes appréciations émises par le conférencier, il y a là un hommage sincère au chef suprême de la catholicité : « ce type véritable de la sainteté humaine, douce et forte, *ce pasteur de toute la chrétienté* ». Puissent ces derniers mots se réaliser, et puisse le vingtième siècle revoir l'unité du bercail sous la conduite du même Guide, le Vicaire du Christ sur cette terre.

— Au milieu du pêle-mêle des doctrines et de la négation des dogmes, beaucoup d'âmes protestantes rappellent à grands cris cette réunion plénière du christianisme ; et c'est Rome qu'elles regardent anxieusement comme le seul centre possible de l'unité.

L'on a pu croire un moment que la bulle de non-validation des ordres anglicans et épiscopaliens étoufferait ces germes d'unification, tant en Angleterre qu'aux Etats-Unis d'Amérique.

Il n'en est rien. Rome en refusant d'amoindrir la vérité, n'a contribué qu'à montrer mieux sa noblesse ; ce que l'on a appelé en 1896 une intransigeance brutale, n'est regardé aujourd'hui que comme une indépendance pleine de franchise et de sagesse. Rome a prouvé une fois de plus qu'elle était la seule détentrice du Siège Apostolique.

Le Christ nous ayant commandé l'unité après l'avoir demandée pour nous à Dieu son Père, il n'est pas possible que cette prière ne soit pas entendue et que cet ordre ne soit pas exécuté. Aussi est-ce de toutes les forces vives de notre âme, *in fide et lenitate*, que nous devons implorer cette union et l'activer pour la gloire de la Trinité éternelle et pour le bien du monde.

— Avec ses 13,525 enfants éduqués dans des écoles paroissiales, la ville de Boston à elle seule épargne à l'Etat du Massachusetts la somme de 525,000 dollars par année.

Le Père Louis Walsh qui vient de faire cette assertion, nous dit aussi qu'il y a dans les écoles paroissiales du diocèse de Boston 41,000 élèves et 825 maîtres ou maîtresses.

Quand on se rappelle d'autre part que les parents de ces enfants sont aussi bien obligés que les autres à payer leurs taxes d'écoles, l'on ne peut s'empêcher de s'indigner de l'injustice de la loi, et d'admirer la bonne volonté et les sacrifices de ces parents catholiques ennemis de l'école sans Dieu.

— Avec une sollicitude de mère, l'Eglise aime tous ses enfants et cherche à pourvoir à tous leurs besoins.

Le Père Stadelman, un jésuite de New York, vient de prouver à son tour lui aussi cette vérité vieille comme l'Evangile.

Gémissant de ce que les 75,000 aveugles des Etats-Unis ne pouvaient jusqu'ici se procurer aucun livre de religion imprimé pour leur usage, il vient de fonder pour eux une imprimerie et une bibliothèque.

Son système d'impression est celui de Braille modifié par Waite, et j'ajoute perfectionné par lui-même.

L'ingénieux apôtre a trouvé, en effet, le secret d'illustrer ses livres, au moyen de reliefs indiquant les formes et dimensions de bâtiments, de cartes, de maisons, etc. Les aveugles étant doués d'une acuité très précise dans le sens du toucher, il est possible que cette branche de philanthropie charitable fasse encore des progrès nouveaux.

HENRY BAYARD.

DEUX MIRACLES DE SAINT JOSEPH

DANS un hôpital, tous les soirs du mois de mars, les pauvres et les malades suffisamment valides pour se rendre à la chapelle, s'unissaient aux religieuses et aux fidèles du voisinage pour honorer saint Joseph. On ne tarda pas à remarquer que, chaque année, cette piété envers le saint patriarche recevait sa récompense d'une manière sensible et évidente par quelque grande faveur temporelle ou spirituelle.

Qu'il nous soit permis de citer deux de ces faits dont nous pouvons garantir l'authenticité.

*
* *
*

Un jeune homme de vingt ans était soigné dans une des salles de l'établissement pour une très grave blessure : il avait reçu dans un pied toute la charge d'un coup de fusil. Malgré les soins les plus attentifs de deux médecins éclairés et le dévouement des sœurs, la gangrène s'était déclarée ; une amputation devenait inévitable ; les médecins prévinrent un jour le blessé qu'ils la feraient le lendemain.

A l'heure dite, les préparatifs se font ; les troussees se vident, les terribles instruments de chirurgie sont étalés et mis en ordre. Les docteurs approchent ; ils découvrent la plaie. O surprise ! Les chairs, retirées depuis plusieurs jours, étaient remontées ; la plaie n'offrait plus aucun vestige de corruption, le sang était vif ! Les médecins n'en croient pas leurs yeux. Ils veulent y regarder de près ; ils tournent le pied en tous sens, et, après l'avoir bien examiné, ils déclarent qu'il n'y a pas lieu de procéder à l'opération, affirmant d'ailleurs qu'ils n'avaient jamais vu un changement si subit et que cette amélioration si rapide dans l'état du malade n'était pas selon les lois de la nature.

— Qu'avez-vous fait à votre pied depuis hier ? disent-ils au patient, rassuré et joyeux.

— Je n'ai rien fait à mon pied et personne n'y a rien fait non plus ; vous l'avez trouvé avec les bandes de votre dernier pansement. Mais, j'avais hier un grand chagrin quand vous m'avez dit que vous me couperiez le pied aujourd'hui. Je me voyais estropié et dans l'impossibilité de gagner ma vie le reste de mes jours. Le soir venu, j'entends sonner la cloche de la chapelle. Je demande ce qu'on va faire. On me répond que l'on sonne le mois de saint Joseph. La confiance me vient au cœur, et je prie saint Joseph de me laisser mon pied. Vous voulez savoir ce que j'ai fait ? le voilà.

Quelques jours s'étaient à peine écoulés que le pied était complètement guéri. Saint Joseph avait payé sa dette de l'année par une faveur de l'ordre temporel ; l'année suivante, il obtint une grâce spirituelle de premier ordre dans la même maison.

* * *

Un soir du mois de mars, une des religieuses prévient l'aumônier, qui rentrait assez tard de voyage, que l'on avait amené depuis quelques heures un malade en danger grave.

C'était un homme usé par tous les genres de débauche.

Il repoussa l'idée des secours religieux avec toute la brutalité que pouvait lui permettre son état d'épuisement....

Le cœur du prêtre se prend à espérer, quand il peut dire aux fidèles réunis pour le mois de saint Joseph :

Mes frères, je recommande à vos prières un malade à toute extrémité qui refuse absolument les secours de la religion. Mettons saint Joseph de notre côté, et sauvons ce malheureux.

Cependant, la vie du moribond se prolongeait par miracle. Que ne fait pas la clémence divine pour arracher des âmes à Satan ! Les visites au malade et les supplications à saint Joseph se multiplièrent sans résultat pendant cinq grands jours.

Le dimanche, l'aumônier est obligé de s'absenter. Il revient le plus promptement possible. A son retour la sœur, joyeuse et empressée, lui crie :

— Il est confessé et administré.

C'était à n'en pas croire à ses oreilles.

— Qu'est-il arrivé ? Qui l'a confessé et administré ?

— Lui-même, recouvrant la parole, reprend la sœur, a dit : " Où est le prêtre ? Je veux me confesser ". On a couru à l'église paroissiale pendant la grand'messe ; M. le vicaire est venu.

— L'a-t-il fait communier ?

— Non, le malade n'en avait pas la force.

L'aumônier se rend au lit du mourant. Quel changement ! Ce visage, jusque-là sombre et dur, respirait la douceur des enfants de Dieu ; ces yeux, où se reflétait la haine du bien et qui affectaient de se détourner du prêtre, le fixaient avec affection et confiance, en reconnaissant en lui un sauveur et un père.

Un instant après, le moribond recevait le corps de Notre-Seigneur, et le prêtre n'avait pas rentré le Saint-Sacrement dans le tabernacle que tout était consommé : un juste de plus quittait la terre.

Pendant six jours de craintes et d'angoisses, des prières ferventes étaient montées vers le trône de saint Joseph. Personne ne s'y trompa ; tous ceux qui l'avaient prié se plaisaient à dire en apprenant l'heureuse nouvelle : " C'est la grâce accordée, cette année, à notre mois de saint Joseph ".

Apostolat de la Priere

Intention générale pour le mois de mars 1902

Approuvée et bénie par Léon XIII

Le culte du crucifix

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

DIVIN Cœur de Jésus, je vous offre par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses, et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, afin que la croix de Jésus-Christ soit connue et aimée de tout le monde.

Résolution apostolique : Donner partout au crucifix la place d'honneur.

LA BENEDICTION DU PAPE

Son Excellence Mgr Falconio, délégué apostolique, se faisant l'interprète des sentiments des catholiques du Canada, a, le 20 février, jour où commençait la 25e année de pontificat de N. S. Père le Pape Léon XIII, envoyé un télégramme de félicitations à Sa Sainteté. Il a reçu, en réponse, le câblegramme suivant :

Rome, 22 février 1902.

A Son Excellence Mgr Falconio,

Sa Sainteté a éprouvé un grand plaisir quand Elle a reçu, par l'entremise de Votre Excellence, les félicitations et les souhaits de l'épiscopat, du clergé et des catholiques du Canada, et de grand cœur Elle leur accorde à tous sa bénédiction apostolique.

M., cardinal RAMPOLLA.